

Informations complémentaires (https://my.ulg.ac.be/MyULg/PP_xt/IFC/fr/catalogueifc.do?as_action=consult&id=131)

Renseignements

Monsieur Vincent D'ORIO
Service d'urgence
Bât. B35 - CHU - 4000 Liège
Tél. : 04/366.77.22
Courriel : v.dorio@ulg.ac.be
Cadre légal

A.M. du 14.02.05 (MB : 04.03.05) : Arrêté ministériel fixant les critères spéciaux d'agrément des médecins spécialistes porteurs du titre professionnel particulier en médecine d'urgence, des médecins spécialistes en médecine d'urgence et des médecins spécialistes en médecine aiguë, ainsi que des maîtres de stage et des services de stage dans ces disciplines.

Présentation

Ce certificat a pour objectif de préparer les médecins à l'agrément comme titulaire du titre professionnel particulier de "compétence" en soins d'urgence.

La formation vise en outre à acquérir les compétences pour la gestion d'un service d'urgence en matière d'activités hospitalières et pré-hospitalières. Dans cette perspective, le candidat doit acquérir les notions de gestion de mise en alerte des services hospitaliers (plan MASH) et de gestion des situations d'exception (plan catastrophe).

Conditions particulières d'accès / Public cible

Cette formation s'adresse aux médecins dans l'une des disciplines de base : anesthésie réanimation, médecine interne, cardiologie, gastro-entérologie, pneumologie, rhumatologie, chirurgie, neurochirurgie, urologie, chirurgie orthopédique, chirurgie reconstructrice et esthétique, pédiatrie ou neurologie et habilités à pratiquer en Belgique.

Les personnes intéressées sont invitées à prendre contact avec le responsable de la formation pour examen de leur candidature (concours de sélection organisé en avril).

Les titulaires d'un diplôme hors Union européenne doivent contacter le Service des Admissions (Certificat de formation spécialisée partielle).

Durée de la formation

- * Deux années d'études : La formation à temps plein comprend une formation théorique (30 crédits par an) et des stages cliniques (30 crédits par an). Ces 24 mois de stage à temps plein doivent être effectués dans un ou plusieurs services d'urgence qui sont des services de stage agréés à cet effet, et dont 6 mois dans un service de traitement intensif.
- * La première de ces deux années de stage peut être effectuée dans le cadre du Master complémentaire en anesthésie réanimation, médecine interne, cardiologie, gastro-entérologie, pneumologie, rhumatologie, chirurgie, neurochirurgie, urologie, chirurgie orthopédique, chirurgie reconstructrice et esthétique, pédiatrie ou neurologie.
- * Date de début et de fin de formation : septembre à juin

Programme de cours

Collégialité:

Président : Vincent D'ORIO

Secrétaire : Alexandre GHUYSEN

Membres : Edmond BRASSEUR, Gary HARTSTEIN, Jean-Luc LAMBERT, Lucien BODSON, Didier MOENS, Nathalie JANSSEN.

Première année

Cours obligatoires

MCER0095-1	<i>Enseignement théorique : Eléments de médecine de catastrophe</i> - COLLÉGIALITÉ	100	-	-	30
MSTG9014-1	<i>Stages</i> - COLLÉGIALITÉ - [11 demi-j St.]	-	-	[+]	30

Deuxième année

Cours obligatoires

MCER0095-2	<i>Enseignement théorique : Eléments de médecine de catastrophe</i> - COLLÉGIALITÉ	100	-	-	30
MSTG9014-2	<i>Stages</i> - COLLÉGIALITÉ - [11 demi-j St.]	-	-	[+]	30

Evaluation

La réussite de l'examen permet l'obtention du certificat.

Inscription

Où ? : Cellule Formation continuée de l'ULg.

Documents à présenter : Autorisation d'inscription du Doyen.

Frais d'inscription : Taux certificat.